

**SEPTIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES
(Malabo, le 04 avril 2000)**

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a tenu sa 7^{ème} réunion le 4 avril 2000 à Malabo (Guinée Equatoriale) sous la présidence de M. Casimir OYE MBA, Ministre d'Etat, ministre de la planification, de la programmation du développement et de l'aménagement du territoire du Gabon.

Les Etats membres suivants y ont participé : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Ont également pris part à ces travaux les représentants de la CEMAC, de l'UEMOA et de la BEAC.

Les Etats membres et les institutions suivants n'ont pas été représentés : Comores, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mauritanie, BCEAO, Banque centrale des Comores et Banque centrale de Mauritanie.

M. Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT rapportait les questions inscrites à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour comportait les points suivants :

- Présentation du rapport d'activités 1999 de la Direction Générale d'AFRISTAT.
- Etat d'avancement de la ratification du traité portant création d'AFRISTAT, de la mise en place du Fonds AFRISTAT et mesures à prendre.
- Réalisation d'une étude sur le fonctionnement d'AFRISTAT après 2005.
- Election du président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT pour la période 2000-2002.
- Questions diverses.

1. Rapport d'activités 1999 de la Direction Générale d'AFRISTAT

Le Conseil des Ministres a pris acte du rapport d'activités de l'année 1999 présenté par le Directeur Général.

2. Etat d'avancement de la ratification du traité portant création d'AFRISTAT, de la mise en place du Fonds AFRISTAT et mesures à prendre

Le Directeur Général a présenté l'état d'avancement de la ratification du traité et la situation du Fonds d'AFRISTAT au 1er mars 2000. Il a ensuite annoncé le paiement par le gouvernement togolais de la somme de quatre vingt deux millions cent quarante cinq mille (82 145 000) francs CFA représentant le solde de la quote-part du Togo au Fonds AFRISTAT et le versement par le gouvernement congolais d'une contribution partielle de cinquante millions (50 000 000) de francs CFA audit Fonds.

Au cours des discussions, les représentants des Etats n'ayant pas encore épuisé les procédures de ratification du traité portant création d'AFRISTAT et de versement de leurs contributions ont donné les assurances de se mettre en règle d'ici quelques mois.

A l'issue des débats, le Conseil des Ministres a donné un délai supplémentaire jusqu'au 30 juin 2001 aux Etats concernés pour le règlement définitif de leurs contributions respectives au Fonds AFRISTAT ainsi que pour le dépôt de leurs instruments de ratification du traité auprès du gouvernement malien.

Par ailleurs, ces Etats devront communiquer au Président du Conseil des Ministres, avant le mois d'octobre 2000, les mesures qui auront été prises par leurs gouvernements respectifs pour se libérer de leurs obligations.

3. Réalisation d'une étude sur le fonctionnement d'AFRISTAT après 2005

Le Directeur Général d'AFRISTAT a rendu compte au Conseil des Ministres des réflexions engagées par le Comité de direction sur le fonctionnement d'AFRISTAT après 2005 au terme du financement actuel mis en place au démarrage des activités de cette institution en 1996. Les réflexions entamées se réfèrent aussi au nouvel environnement né d'une part de la création des organisations sous-régionales d'intégration économique (CEMAC et UEMOA) avec lesquelles AFRISTAT entretient des relations de travail privilégiées et d'autre part de l'élargissement de cette institution à d'autres Etats subsahariens.

Le Conseil des Ministres a approuvé la démarche du Comité de direction et lui a demandé de mener une étude complète sur ce sujet afin de l'aider à prendre les décisions appropriées le moment venu sur la question.

4. Election du président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT pour la période 2000-2002

Le Burkina Faso a été élu pour présider le Conseil des Ministres d'AFRISTAT pour la période 2000-2002.

5. Questions diverses

Le Conseil des Ministres a remercié le gouvernement du Togo et celui du Congo pour les efforts faits, malgré la conjoncture difficile pour le versement de leurs quotes-parts au Fonds AFRISTAT.

Le Conseil des Ministres a suivi une brève présentation de l'état d'avancement du Projet Prix CEMAC. A la suite de cet exposé, il a exprimé sa gratitude au gouvernement français pour l'assistance financière qu'il apporte aux Etats de la CEMAC pour la réalisation de leur indice harmonisé des prix à la consommation.

Le Président a fait part aux membres du Conseil des Ministres de la demande formulée par la République de Guinée pour son adhésion à AFRISTAT. Cette demande sera examinée conformément aux procédures habituelles.

Enfin, au terme de son mandat, M. OYE MBA a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude aux membres du Conseil des Ministres pour l'appui et la franche collaboration qu'ils lui ont apportés au cours de son mandat.

Fait à Malabo, le 4 avril 2000

Le Président du Conseil des Ministres

Casimir OYE MBA